

L'an mil huit cent vingt-un, le vingt septième jour du mois de mars, à onze heures du matin, par devant nous le maire de la ville de saint malo, département d'ille et vilaine, officier de l'état civil; est comparu monsieur Eustache Behier, Docteur en lois, chirurgien en chef de l'hôpital de cette ville et y domicilié, qui a fait l'accouchement ci-après, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à trois heures de cette ville, le jour d'hier, à neuf heures moins un quart du soir, de Julie Janned, non mariée; âgée de vingt trois ans, sans état; native et domiciliée de pleine foi, en cet arrondissement; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Pauline-Marie. les dites déclarations et présentations faites en présence d'Amateur Ferré et Yves Martin; gardiens de l'hôpital de cette ville; majeurs et domiciliés de saint malo, et a été dit sur Behier, signé de lui avec nous, les témoins ayant déclaré ne le savoir, après lecture.

Behier
Le maire de saint malo.
Ferré

L'an mil huit cent vingt-un, le vingt huit mars, à quatre heures du soir, par devant nous le maire de saint malo, département d'ille et vilaine, officier de l'état civil; est comparu le sieur René-pierre Bore, âgé de trente neuf ans, Cordonnier; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à saint malo, ce jour, à minuit un quart, de Pauline-francoise yvonne Lanoë, son épouse, âgée de trente cinq ans, domiciliée de cette ville; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Auguste-Adolphe. les dites déclarations et présentations faites en présence de Pierre Bore, tuteur, oncle paternel de l'enfant et Adolphe Gougeon, officier de santé; tous deux majeurs et domiciliés de cette ville; lesquels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Bore
Gougeon
Le maire de saint malo.
Bore



L'an mil huit cent vingt-un, le vingt septième jour du mois de mars, à onze heures et demie du matin, par devant nous le maire de la ville de saint malo, département d'ille et vilaine, officier de l'état civil; est comparu le sieur Jacques-felix Bousier, âgé de vingt deux ans, sergent major au trentième régiment d'infanterie, en garnison à saint malo; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à saint malo, le vingt huit de ce mois, à trois heures et demie du soir, de lui déclarant et de demoiselle Jeanne Furanne Charant, son épouse, âgée de vingt sept ans, domiciliée de cette ville; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Felix-Paul. les dites déclarations et présentations faites en présence de sieur François-Jérôme Cadot, Capitaine au trentième régiment d'infanterie, en garnison à saint malo et Nicolas Aubault, employé à la mairie; domiciliés de cette ville; tous deux majeurs, lesquels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Cadot
Aubault
Charant
Le maire de saint malo.

L'an mil huit cent vingt-un, le vingt neuf mars, à l'heure de midi, par devant nous le maire de saint malo, département d'ille et vilaine, officier de l'état civil; est comparu Monsieur Joachim Simon Lucet, âgé de vingt cinq ans et demie, professeur de Langue; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à saint malo, ce jour, à trois heures moins un quart du matin, de lui déclarant et de Dame Chérise Marie Lejour, son épouse, âgée de vingt un ans, domiciliée de cette ville; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Michel-César. les dites déclarations et présentations faites en présence de sieurs Jacques Michel Lejour, cordonnier, et Joseph-felix Dorrien, secrétaire; majeurs et domiciliés de cette ville; lesquels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Dorrien
Le Maire.
Lucet